
**Projet de décret n°..... du..... (.....)
modifiant l'arrêté viziriel du 16 juillet 1938 (18
journada I 1357) tendant à faciliter la résorption
des excédents de vin.**

Le Chef du gouvernement,

Vu l'arrêté viziriel du 16 juillet 1938 (18 joumada I 1357) tendant à faciliter la résorption des excédents de vin, tel qu'il a été modifié,

**Le Ministre de l'Industrie et du
Commerce**

**Le Ministre de la Santé et de la
Protection Sociale**

**La Ministre de l'Economie et des
Finances**

Article premier : L'article premier de l'arrêté viziriel susvisé du 16 juillet 1938 (18 joumada I 1357) est abrogé et remplacé comme suit :

« **Article premier :** *L'importation des alcools, selon l'usage, est soumise à :*

- « – *autorisation du ministre chargé de l'agriculture pour les alcools à usage alimentaire ;*
- « – *autorisation du ministre chargé de l'industrie pour les alcools à usage industriel;*
- « – *autorisation du ministre chargé de la santé pour les alcools à usage pharmaceutique ;*
- « – *autorisation du ministre chargé de la transition énergétique et du développement durable pour les alcools à usage carburant.*
- «

« *Sont toutefois dispensées de cette autorisation :*

- « 1. *Les importations de liqueurs, vins de liqueurs, et autres produits consommables en l'état, à l'exception des rhums et tafias présentés autrement qu'en bouteilles et repris sous le numéro 22-09-20 de la nomenclature générale des produits ;*
- « 2. *Les importations de parfums et de médicaments à base d'alcool.*

« *Chaque autorité compétente concernée, dans le ressort de sa compétence, fixe les conditions et modalités d'octroi des autorisations d'importation desdits alcools par arrêtés des autorités compétentes respectives. »*

Article 2 : Le ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts, le ministre de l'industrie et du commerce, le ministre de la santé et de la protection sociale, la ministre de la transition énergétique et du développement durable et la ministre de l'économie et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui prend effet à compter de la date de sa publication au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le..... (.....)

Le Chef du gouvernement